

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE 12

I. – Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 12.

II. – Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« Lors de leur nomination, les membres mentionnés aux 1° à 4° remettent au premier président de la Cour des comptes une déclaration d'intérêts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.